UNION REGIONALE CFDT CHEMINOTS PACA
19 Rue Benedict - 13001 Marseille
☏ : 04.91.50.81.67 🖷 : 09.55.36.53.67 SNCF 521 885
region@cfdtcheminotspaca.com www.cfdtcheminotspaca.com

Déclaration CER du 23 Février 2012

,

A l'issue de son conseil national**, la CFDT a confirmé** son implication dans l'appel lancé par la Confédération européenne des syndicats (CES), le 29 février en faveur « d'une Europe sociale fondée sur la solidarité, la justice et la cohésion sociale ».

Avec l'ensemble des organisations syndicales européennes, **la CFDT exige** que les chefs d'État de l'Union fassent de l'emploi et d'un nouveau mode de développement la priorité des politiques à conduire.

La CFDT a cependant été claire sur sa volonté de refuser de faire du 29 février une mobilisation à caractère politique sur les enjeux nationaux. **La CFDT Cheminots PACA** est intervenue lors de son Conseil National de branche pour que les cheminots ne soient pas une fois de plus les seuls salariés à se mobiliser par des arrêts de travail.
Les usagers qui doivent eux aussi se sentir concernés par cette action Européenne ne doivent pas subir les conséquences de grève dans les transports afin de pouvoir se rendre dans les différents lieux de manifestation de la région PACA. **Des délégations CFDT Cheminots y participeront sur tout le territoire.**

Au regard de la dérive du coût de la vie (inflation à + 2,4 %) et notamment dans le domaine de l'énergie, des carburants et du logement, **la CFDT cheminots estime que l'Entreprise doit prendre des mesures de compensation.**

La délégation CFDT au CER PACA avait déjà sollicité la Direction Régionale dans sa déclaration du 26 Janvier 2012 suite aux bons résultats de la région.

Dans le cadre du comité de suivi des organisations signataires de l'accord salarial 2011 la CFDT a une nouvelle fois interpellé la Direction de l'entreprise SNCF pour que celle-ci tienne ses engagements.

La CFDT cheminots s'est engagée dans la contractualisation de l'accord salarial 2011 et cela afin de garantir un minimum aux cheminots. Notre signature de cet accord a été motivée par le fait qu'il valait mieux garantir une augmentation substantielle (+ 1%) plutôt que la proposition dictée par le gouvernement de + 0,5 %. **La CFDT Cheminot considère les augmentations générales des salaires comme le moyen de maintenir le pouvoir d'achat des cheminots.**

La CFDT a demandé un retour vers les cheminots au vu des résultats financiers qu'il y a eu. En effet , ce ne serait que justice. L'entreprise dit avoir compris notre demande et une réponse sera donnée après le Conseil d'Administration du 16 février 2012 qui entérinera l'arrêté des comptes de l'année 2011.

La délégation CFDT Cheminots
au CER PACA.